

Votre enfant est :

- DEMI-PENSIONNAIRE
- TRANSPORTÉ
- NON AUTORISÉ



Le point sur :
le régime de votre enfant

Entrées et sorties du collège pour votre enfant quel que soit son emploi du temps **habituel** (figurant sur le carnet de liaison) ou **modifié** (absence de professeur par exemple) :

Le matin

- Entrée 8 h 30

L'après-midi

- Sortie 17 heures

✓ ***Puis-je des fois autoriser mon enfant à sortir seul par un mot dans le carnet ?***

Non, ce n'est malheureusement pas possible pour des raisons de sécurité.

Vous ou une personne de confiance clairement identifiée devez venir le prendre en charge à la vie scolaire.

Ceci doit toutefois rester exceptionnel et justifié par des raisons sérieuses (rendez-vous médical, évènement familial grave...)

Dans tous les cas, votre enfant doit déjeuner au restaurant scolaire et sortira après le repas



Vous désirez plus de souplesse ? Vous pouvez changer de régime et choisir « demi-pensionnaire autorisé » pour votre enfant. Il pourra alors entrer en prenant le dernier bus de la matinée et sortir en prenant le premier bus de l'après-midi